

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 6 novembre 2017

Le lundi six novembre deux mille dix-sept, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, Mme Hanna SEBBAH, Mme Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, Mme Sandra BOËLLE, Mme Caroline BRASSEUR, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, Mme Valérie BROS-KHOURY, Mme Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Ann-Katrin JEGO, Mme Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, Mme Hélène ZWANG, M. Yves HERVOUET DES FORGES, Mme Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, Mme Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique BALDINI, Mme Samia KARAM, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE.

Étaient absents :

M. Gérard GACHET, M. Emmanuel MESSAS, M. Grégoire CHERTOK, M. Jacques LEGENDRE.

Ordre du jour :

- **162017116** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162017140** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 3 novembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162017117** Adoption du compte rendu de la séance du 11 septembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162017118** Désignation d'un représentant du Conseil d'Arrondissement au sein du comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 16^e arrondissement.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162017120** Composition des Conseils de quartiers.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

- **2017 DDCT 150** Subventions fonds du Maire (65.400 euros) à 23 associations du 16^e arrondissement.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur.

- **2017 DEVE 167** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DEVE 170** Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DEVE 176** Convention de transfert de gestion avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin Sainte-Périne (16^e).

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **V162017122** Vœu déposé par le groupe UDI Modem relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.

Mme Béatrice LECOUTURIER rapporteur.

- **2017 DFPE 44** Subventions (2.385.511 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2017 DFPE 154** Subvention (14.845 euros) et avenant n° 1 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2017 DFPE 213** Subvention (1.280.000 euros) et convention avec la fondation œuvre de la croix Saint-Simon (20^e) pour la création d'un multi-accueil au 38, rue Nicolo (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

- **2017 DASCO 130** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASCO 133** Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212.452 euros), subventions d'équipement (130.972 euros) et subventions pour travaux (4.356 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DJS 136** Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.

Mme Marie-Hélène DORVALD rapporteur.

- **2017 DJS 251** Subvention d'équipement de 1.250.000 euros à la Société d'Exploitation Sport et Événements (SESE) exploitant du stade du Parc des Princes (16^e).

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DLH 270** Conclusion d'un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement passé le 13 décembre 2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **162017121** Adoption du Budget Primitif 2018.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DPA 53** « Paris fait Paris » – Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DU 148** Appel à projets « Réinventer la Seine » – Site Parking Pont de Grenelle (16^e) – Protocole foncier avec l'Etat.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DFA 86** Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DU 244** Règlement local de la publicité – Objectifs et Modalités de la concertation.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

- **2017 DAC 617** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie-Gabrielle Planeix et Suzanne Maron au lycée Jean de La Fontaine 1 place de la porte Molitor à Paris 16^e.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **2017 DAC 345** Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2017 DASCO 56-G** Divers collèges – Dotations (703.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASCO 60-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (93.037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583.153 euros), et subventions pour travaux (56.140 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASES 149-G** Subventions (774.606 euros) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **2017 DASES 403-G** PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » – 70.959, 62 euros.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

Mme GIAZZI constate que le quorum est atteint et ouvre le Conseil à 18 h.

Au nom du Conseil d'arrondissement, Mme GIAZZI félicite Mme KARAM pour la naissance de sa fille.

- **162017116** Désignation du secrétaire de séance.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI, Mme DE BEUCORPS est désignée secrétaire de séance.

- **162017140** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 3 novembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte l'ordre du jour complémentaire du 3 novembre 2017.

- **162017117** Adoption du compte rendu de la séance du 11 septembre 2017.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 11 septembre 2017.

- **162017118** Désignation d'un représentant du Conseil d'Arrondissement au sein du comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 16^e arrondissement.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Mme GIAZZI dit que les représentants du Conseil d'arrondissement au sein du comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 16^e arrondissement sont désignés en début de mandature. Elle rappelle que les élus déjà désignés sont :

- M. Pierre GABORIAU ;
- Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER ;
- M. Éric HELARD ;
- M. Pierre AURIACOMBE ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER ;
- M. Stéphane CAPLIEZ ;
- M. Antoine BEAUQUIER ;
- Mme Sandra BOËLLE ;
- Mme Caroline BRASSEUR ;
- M. Gérard GACHET ;
- M. Jacques LEGENDRE ;
- M. Marc LUMBROSO ;
- M. Emmanuel MESSAS ;

- Mme Hanna SEBBAH ;
- Mme Marie-Hélène DORVALD ;
- Mme Véronique BUCAILLE ;
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE ;
- Mme Ghislaine SALMAT.

Sur proposition de Mme GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, M. ALPHAND est, lui aussi, désigné représentant du Conseil d'Arrondissement au sein du comité de gestion du Centre d'Action Sociale du 16^e arrondissement.

- **162017120** Composition des Conseils de quartiers.

Mme Danièle GIAZZI rapporteur.

Mme GIAZZI explique que le processus de composition des Conseils de quartiers est long et fastidieux, puisqu'il faut procéder au tirage au sort des habitants du 16^e arrondissement. Afin de ne pas allonger inutilement la séance du Conseil d'arrondissement, Mme GIAZZI propose aux élus d'aborder les points de l'ordre du jour suivants pendant qu'il est procédé audit tirage au sort. Bien sûr, un représentant du groupe PS pourra vérifier le bon déroulement de la procédure.

M. LAURET dit qu'un élu du groupe PS vérifiera le bon déroulement de la procédure.

M. LAURET souhaite obtenir davantage d'informations sur ledit tirage au sort, notamment le nombre de candidats.

Mme GIAZZI lui répond que dans le premier collège, les élus du Conseil d'arrondissement sont le Maire, l'Adjoint chargé du quartier et six autres élus. Le 3^{ème} collège est composé d'habitants tirés au sort, en ce qui concerne ce collège, 167 candidatures sont enregistrées.

M. LAURET désire savoir comment la Mairie du 16^e arrondissement a procédé pour répartir les candidatures.

Mme GIAZZI lui explique que les habitants se sont eux-mêmes inscrits et ont choisi leur quartier de rattachement.

M. LAURET souligne que ce système d'inscription ne prend pas en compte l'adresse de domiciliation des habitants.

Mme GIAZZI observe que de fait les candidatures sont rattachées au lieu de leur domicile.

M. LAURET fait part des difficultés rencontrées par certaines personnes pour candidater en ligne. Pour pallier ces difficultés, la Mairie du 16^e arrondissement leur a préconisé d'envoyer des courriels au Secrétariat Général. M. LAURET voudrait savoir comment la Mairie du 16^e arrondissement a procédé pour recueillir toutes les candidatures et les trier par quartier.

Mme GIAZZI explique que la panne informatique a été réparée très rapidement. Par ailleurs, les candidats ont eu une confirmation par téléphone et par courriel.

Mme GIAZZI demande à Mme DE BEAUCORPS de s'occuper de la procédure de tirage au sort et invite au moins un membre de l'opposition à vérifier que celle-ci se déroule conformément à la législation.

Une fois le tirage au sort effectué, Mme GIAZZI énonce les résultats.

Pour le quartier Chaillot, les personnes tirées au sort sont :

- Mme Victoria RENAUX ;
- Mme Chantal DIDELOT ;
- M. Jean-Michel COLIN ;
- M. David GIES ;
- M. Luc DOMENGE ;
- M. Kilani ADOUANI ;
- M. Brahim EL ASRI ;
- M. Simon SCHWARTZ.

Pour le quartier Dauphine, les personnes tirées au sort sont :

- Mme Josseline GAUD MUTHS ;
- Mme Véronica VIEIRA ;
- Mme Julie BARIANI ;
- M. Pierre DIAKONOFF ;
- M. Amadou DIA ;
- Mme Nathalie SCHLANG ;
- Mme Laurence PEYRE ;
- Mme Marie BENECH.

Pour le quartier Muette-Sud, les personnes tirées au sort sont :

- Mme Christiane BECQUEMONT ;
- Mme In Fan HOUANG ;
- M. Alain VEZIE ;
- Mme Claire BERTHIER ;
- M. Eric TETAR ;
- Mme Virginie REMOND ;
- Mme Catherine CHEVAILLER ;
- M. Antoine POZZO DI BORGO.

Pour le quartier Muette-Nord, les personnes tirées au sort sont :

- M. Jean-Philippe LOYER ;
- Mme Nicole RICHARD-GRUFFAZ ;
- M. Mohamed MOUMARIS ;
- Mme Stéphanie OUDIN ;
- M. Jacques LANGLAMET ;
- M. Mathias HAMON ;

- M. Pierre DEROUX ;
- Mme Elizabeth CAZY.

Pour le quartier Auteuil-Sud, les personnes tirées au sort sont :

- Mme Brigitte GUILLARD ;
- M. Yves TOURNOIS ;
- Mme Souad SOULIMANI ;
- Mme Jacqueline MANIANGA ;
- M. Jean-Marc DOLHIN ;
- M. Jean-Manuel LECUYER ;
- Mme Doris-Chantal BREZILLON ;
- M. Hugo KUNSTLINGER.

Pour le quartier Auteuil-Nord, les personnes tirées au sort sont :

- M. Guy NICOLAS ;
- M. Christian MENARD ;
- Mme Anne-Sophie MOORE-JONES ;
- M. Yves CHEVALIER ;
- M. Jean-Pierre DEVAL ;
- M. Didier DE VERGES ;
- Mme Dominique DE BOISSOLLY ;
- Mme Sylvie SASSON.

La composition des Conseils de quartiers mise aux voix par Mme GIAZZI est adoptée à l'unanimité.

- **2017 DDCT 150** Subventions fonds du Maire (65.400 euros) à 23 associations du 16^e arrondissement.

Mme Hanna SEBBAH rapporteur.

Mme SEBBAH dit qu'il est proposé d'attribuer :

- 4.000 euros à l'association « Académie de Musique des Grandes Écoles et Universités, direction musicale Jean-Philippe Sarcos », pour des actions de formation à la musique classique ;
- 2.000 euros à l'association « Accueil des Villes Françaises Paris 16^e » ;
- 5.000 euros à l'association « Amis du Théâtre du Ranelagh » ;
- 5.000 euros à l'association « Arche à Paris » ;
- 3.000 euros à l' « Association des Commerçants du Village d'Auteuil », pour ses actions d'animation locale au sein du quartier ;
- 1.000 euros à l'association « AFC Saint Honoré d'Eylau », notamment pour l'organisation d'un défilé de mode en partenariat avec les élèves et les enseignants du lycée professionnel René Cassin ;
- 2.000 euros à l'association « NOUR », pour l'organisation et la réalisation du projet du jardin partagé mené avec Mme BALDINI ;

- 5.000 euros à l'association « Aumônerie Catholique Janson-de-Sailly - Delacroix » ;
- 2.000 euros à l'association « Comité d'Entente des Anciens Combattants du 16^e » ;
- 1.000 euros à l'association « Comité du Film Ethnographique » ;
- 1.000 euros à l'association « Do's Musical » ;
- 3.900 euros à l'association « École de Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants de Paris et de la Région Parisienne » ;
- 1.000 euros à l'association « Equipe d'actions contre le Proxénétisme » ;
- 1.500 euros à l'association « Fédération Nationale CAMI », pour permettre d'améliorer les conditions d'organisation de séances collectives de thérapie sportive pour les personnes atteintes d'un cancer ;
- 1.000 euros à l'association « Femmes au-delà des mers » ;
- 10.000 euros à l'association « Fondation d'Auteuil » ;
- 1.000 euros à l'association « Jeu d'Échecs à l'École Normale » ;
- 5.000 euros à l'association « Le Palais Royal » ;
- 4.000 euros à l'association « OMS du 16^e ». Mme SEBBAH salue sa présidente, présente à cette séance du Conseil d'arrondissement ;
- 3.500 euros à l'association « Œuvre de l'Hospitalité du Travail OHT » ;
- 1.000 euros à l'association « Socrate en Classe », qui propose des actions de sensibilisation des jeunes enfants à l'esprit critique et à l'ouverture, par des cours de philosophie dispensés par Mme Arielle PESSIS, à l'école située rue des Bauches ;
- 1.000 euros à l' « Association Fédérative Française des Sportifs Transplantés et Dialysés Trans Forme » ;
- 1.500 euros à l'association « UNAFAM ».

Mme SEBBAH demande d'émettre un avis favorable pour ces associations du 16^e arrondissement très dynamiques.

Mme GIAZZI évoque sa préoccupation relative à la réflexion menée par la Mairie de Paris sur la dotation sur les fonds du Maire. La Mairie du 16^e arrondissement s'inquiète des effets déstabilisants que pourrait avoir un tel changement sur les associations locales. C'est pourquoi Mme GIAZZI a demandé des explications à la Mairie de Paris et l'a encouragée à préserver ce lien important entre les élus d'arrondissement et les associations qui œuvrent au quotidien dans les arrondissements. Mme GIAZZI laisse la parole à Mme BROS-KHOURY, qui a assisté à une réunion organisée sur ce sujet avec la Maire de Paris, le 6 octobre 2017.

D'après Mme BROS-KHOURY, ce qui ressort de cette réunion, c'est que même si la Mairie de Paris se défend d'avoir déjà choisi une solution, la solution la plus probable est la suppression de la moitié des fonds du Maire pour le 16^e arrondissement, puisque seule la partie des fonds du Maire provenant des quêtes des mariages serait laissée à la libre disposition des Mairies d'arrondissement ; la partie issue des locations de salles viendrait abonder la dotation d'animation locale. Or Mme BROS-KHOURY redoute que cette dernière n'augmente pas d'un montant équivalent à celui jusque-là issu des locations de salles.

Mme BROS-KHOURY dit que la Mairie de Paris se défend néanmoins d'envisager une seule solution. Une concertation est en cours. Mme BROS-KHOURY a porté le message rappelé par Mme GIAZZI, à

savoir que les fonds du Maire sont importants dans l'arrondissement pour l'animation locale et que la Mairie du 16^e arrondissement a besoin de maintenir ce lien avec les associations qui fait l'objet d'un travail de fond depuis plusieurs années ; ces dernières ne doivent pas se retrouver sans solution alternative.

M. WEILL dit que ce dossier doit être suivi de près. Il rappelle qu'une grande partie des subventions versées aux associations le sont par la Ville de Paris.

Selon Mme BROS-KHOURY, M. WEILL soulève un point très intéressant. Mme BROS-KHOURY pense qu'à travers cette réforme, la Mairie de Paris souhaite pouvoir tout diriger de l'Hôtel de Ville et ne plus laisser aucune liberté aux Mairies d'arrondissement sur la manière de gérer certaines subventions, même de faible montant. D'après Mme BROS-KHOURY, cette réforme empêcherait de gérer les subventions au plus près du terrain, selon les attentes des habitants.

Mme SEBBAH ajoute que les associations locales du 16^e arrondissement, qui n'ont pas une portée parisienne, se retrouvent souvent confrontées à un refus de la part de la Mairie de Paris pour l'octroi de subventions. Les subventions sur fonds du Maire sont donc indispensables pour ces associations.

Pour M. GOASGUEN, ce sujet est intéressant, car il matérialise l'ambition de la Mairie de Paris, qui existe depuis plusieurs années, d'égaliser les arrondissements entre eux.

En matière de subventions, le 16^e arrondissement est l'arrondissement qui suscite le plus de convoitise en raison des quêtes des mariages et des demandes de location de locaux. D'autres arrondissements n'ont pas la même chance. Néanmoins, ils sont largement plus favorisés en matière de subventions. La Mairie de Paris considère que les arrondissements qui sont en difficulté doivent toucher plus de subventions que les arrondissements qui ne sont pas censés avoir de difficultés. L'idée d'égalitarisme est poussée jusqu'au bout sur ce sujet. Pour la Mairie de Paris, il doit y avoir le même système partout. C'est la même logique qui prévaut au niveau des Caisses des écoles.

M. GOASGUEN juge ce système incroyable dans la mesure où les associations en question sont des associations qui sont déjà contrôlées par la Ville de Paris. En effet, aucun fonds du Maire n'est accordé sans l'aval de la Ville de Paris. Il n'est donc pas possible de reprocher à la Mairie du 16^e arrondissement de favoriser des associations qui lui seraient favorables.

Selon M. GOASGUEN, la disparition de la réserve parlementaire relève de la même problématique. Certaines associations étaient trop petites pour bénéficier de subventions de la part de l'État et même de la Ville de Paris. Elles pouvaient avoir des compléments budgétaires à travers la réserve parlementaire, qui n'existe plus désormais.

M. GOASGUEN pense que la disparition de la réserve parlementaire et la diminution probable des fonds du Maire risquent de créer des difficultés importantes pour les associations du 16^e arrondissement.

Il espère que la Mairie de Paris va encore réfléchir sur ce sujet et trouver une meilleure solution.

M. GOASGUEN aimerait que le Conseil d'arrondissement soit unanime sur ce sujet, car le 16^e arrondissement sera à nouveau pénalisé à travers cette réforme. M. GOASGUEN rappelle que la vie associative de l'arrondissement est riche et diversifiée ; qu'elle est contrôlée et qu'elle a besoin de crédits.

M. GOASGUEN estime qu'il ne faut pas se prêter à cette manipulation qui consisterait à abaisser les crédits du 16^e arrondissement pour les mettre au même niveau que les arrondissements qui récoltent moins d'argent, mais qui sont capables d'obtenir des crédits d'une autre manière.

Le projet de délibération 2017 DDCT 150 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 167** Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'abris à moineaux et insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux / Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Mme Valérie-BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY indique qu'un nichoir à moineaux coûte 75 euros et un hôtel visant à accueillir des insectes désirables, 200 euros. Le coût total de l'opération est de 150.000 euros.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable à ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2017 DEVE 167 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 170** Ici, demain, ensemble pour le climat : Projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Mme VALÉRIE BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY informe les élus que le projet de Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris est obligatoire en vertu de la législation et de la réglementation.

Mme BROS-KHOURY dit que la Mairie de Paris engage l'élaboration d'un nouveau plan en lançant une concertation avec des habitants, des agents et tous les acteurs intéressés, au sein de la Ville de Paris. Conformément au Code de l'environnement, le projet du Plan Climat Air Énergie est présenté une première fois. Il fera ensuite l'objet d'une concertation avec le public et les pouvoirs publics. Enfin, un plan définitif sera présenté début 2018.

La Mairie de Paris propose dans ce nouveau plan des objectifs très ambitieux, notamment en matière d'énergie et de lutte contre la pollution, à l'image de la volonté d'être une ville zéro carbone à l'horizon de l'année 2050. Cet objectif est très ambitieux. Les objectifs du plan actuel ne semblent pas entièrement respectés, en particulier en matière de pollution et de qualité de l'air.

Le projet de délibération présenté concerne uniquement la tenue de la concertation pour le prochain Plan Climat Air Énergie.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable.

M. LAURET estime que cette démarche est très positive pour les personnes qui désirent vivre dans une ville avec un air sain et de qualité. M. LAURET souhaite qu'il soit possible d'aller plus loin et plus vite, notamment en ce qui concerne la voiture électrique et la possibilité de favoriser le déplacement de ses utilisateurs. Les personnes qui utilisent les véhicules électriques sont parfois dans les embouteillages au même titre que les autres. M. LAURET pense qu'elles pourraient avoir de plus grandes prérogatives, par exemple en ayant des voies qui leur seraient réservées. Cette question sera débattue au Conseil de Paris.

Le projet de délibération 2017 DEVE 170 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DEVE 176** Convention de transfert de gestion avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour l'ouverture au public du jardin Sainte-Périne (16^e).

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY note que deux parcelles du parc de l'hôpital Sainte-Périne étaient fermées au public jusqu'à présent, alors qu'elles étaient déjà aménagées pour la promenade. À l'initiative de la Mairie du 16^e arrondissement, la Ville de Paris a proposé à l'AP-HP que celle-ci lui transfère la gestion de ces deux parcelles et qu'elles soient ouvertes au public. Ce transfert permettra de porter la surface du jardin Sainte-Périne à 3,7 hectares et en garantira l'unité.

Cette évolution nécessite de substituer à la convention de 1977 une nouvelle convention de transfert de gestion qui sera conclue pour une durée de six ans, reconductible tacitement une fois pour la même durée.

D'après Mme BROS-KHOURY, ce projet est très positif, aussi bien pour le parc Sainte-Périne que pour le 16^e arrondissement. C'est pourquoi elle demande d'émettre un avis favorable.

M. LAURET souligne que ce projet d'extension du parc est un beau projet pour le quartier. Il a été aussi bien porté par la majorité de la Mairie du 16^e arrondissement que par le groupe PS devant l'Exécutif parisien.

M. LAURET remercie notamment l'AP-HP, qui a accepté de mettre à disposition ce 1,6 hectare complémentaire qui lui appartient, sans contrepartie en matière de redevance. La seule contrepartie demandée est la gestion des clôtures et l'entretien des espaces.

M. LAURET rappelle les débats de 2007 et 2008 sur la nécessité de logements pour le personnel de l'Assistance publique, notamment les soignants. Ce débat est clos désormais. Il existe un projet d'implantation de logements, notamment de logements sociaux, sur la parcelle de Chardon-Lagache. Ce n'est pas directement lié à ce projet, mais cela reste en lien avec l'Assistance publique, qu'il faut soutenir pour accroître les capacités en logements dans ce secteur. La politique menée permet aussi bien d'accroître les espaces verts que les logements à tarif accessible. M. LAURET souhaite que ces logements servent à loger des étudiants. Cette demande a été faite devant l'Exécutif parisien. M. LAURET souhaite que cette demande soit également relayée par la Mairie du 16^e arrondissement.

M. WEILL note que ce dossier était polémique. M. WEILL rappelle les manifestations qui avaient eu lieu et les rumeurs sur le fait que la Mairie de Paris voulait absolument supprimer une partie du jardin et faire des travaux. Ces rumeurs étaient infondées. Encore une fois, le dossier se termine bien, car le jardin sera agrandi, et il met fin aux rumeurs. M. WEILL pense néanmoins qu'il est regrettable qu'une solution n'ait pas été trouvée pour le logement des infirmières, qui reste une difficulté.

M. GOASGUEN répond à M. WEILL que le parc Sainte-Périne a en grande partie été sauvé grâce à l'action de la Mairie du 16^e arrondissement. En effet, à l'époque, l'Assistance publique et la Mairie de Paris voulaient construire des logements sociaux sur le parc Sainte-Périne. La Mairie du 16^e

arrondissement avait pu sauvegarder le parc Sainte-Périne grâce à l'intervention personnelle de M. Nicolas HULOT. M. GOASGUEN ne comprend pas cette amnésie partielle du groupe PS.

M. WEILL rétorque qu'il ne s'agissait pas de construire sur le parc Sainte-Périne, mais sur le terrain qui appartenait à l'AP-HP.

M. GOASGUEN souligne que ce terrain faisait partie du parc Sainte-Périne.

Le projet de délibération 2017 DEVE 176 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **V162017122** Vœu déposé par le groupe UDI Modem relatif à la mise en place du nouveau Vélib'.

Mme Béatrice LECOUTURIER rapporteur.

Mme LECOUTURIER indique que le groupe UDI Modem a déposé un vœu relatif aux difficultés qu'entraîne le changement de prestataire du service Vélib'.

Elle explique que le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole a attribué un nouveau contrat au consortium Smoovengo le 12 avril 2017. Smoovengo va entièrement changer la flotte des vélos à Paris en proposant 30 % de vélos à assistance électrique et 70 % de vélos mécaniques.

Les stations Vélib' actuelles sont complètement démontées pour installer de nouvelles stations. Cette période de transition engendre un service fortement perturbé par les travaux, le nombre de vélos étant en diminution permanente. La situation va être dégradée jusqu'en décembre 2017 et elle ne va pas revenir à la normale avant le premier trimestre 2018.

Les Parisiens découvrent et subissent cette situation sans en être informés. Il y a un défaut manifeste d'information et d'anticipation de la part de la Ville de Paris. Aucun dédommagement financier n'est prévu pour les usagers.

De nouveaux acteurs du marché du vélo ne nécessitant pas d'installations de stations fixes à Paris profitent du vide juridique en la matière. Ils développent leurs activités sans s'acquitter de la moindre redevance d'occupation du domaine public.

Le groupe UDI Modem émet le vœu :

- Que la Ville de Paris interpelle le syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole pour que la nouvelle grille tarifaire du service Vélib' soit enfin rendue publique. Un article a été publié dans le JDD la veille, mais les élus ne sont pas au courant ;
- Que la communication soit claire et transparente sur les stations disponibles et celles qui sont en travaux ;
- Que les usagers soient indemnisés face à cette situation de forte dégradation du service ;
- Que la Ville de Paris mette en œuvre une réglementation afin d'encadrer le développement des services de location des vélos sans station.

Mme GIAZZI précise que ce vœu est déposé au Conseil de Paris et propose d'émettre un avis favorable.

M. WEILL estime que ce vœu est trop hâtif dans la mesure où les discussions portant sur les tarifs sont toujours en cours au sein de la Commission. Pour lui, protester contre une hausse hypothétique des tarifs est prématuré.

M. LAURET indique que les tarifs prévus ont été annoncés dans le JDD et dans le journal *Le Parisien*. Une augmentation des tarifs aura lieu, notamment du fait des 30 % de vélos électriques. Selon M. LAURET, le vœu est assez positif dans la mesure où il alerte l'Exécutif, déjà bien alerté, sur les difficultés de cette transition. En même temps, dans ce genre de dossier, une période de transition et de travaux est toujours nécessaire. C'est pourquoi M. LAURET s'abstiendra.

Le vœu V162017122 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à la majorité, M. LAURET, Mme SALMAT et M. WEILL s'abstenant.

- **2017 DFPE 44** Subventions (2.385.511 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE précise que deux des huit établissements d'accueil de la petite enfance de la Fondation Léopold Bellan se situent dans le 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DFPE 44 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFPE 154** Subvention (14.845 euros) et avenant n° 1 à l'association Jardin d'Enfants des Nations Unies pour le jardin d'enfants (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Le projet de délibération 2017 DFPE 154 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFPE 213** Subvention (1.280.000 euros) et convention avec la fondation œuvre de la croix Saint-Simon (20^e) pour la création d'un multi-accueil au 38, rue Nicolo (16^e).

Mme Sandra BOËLLE rapporteur.

Mme BOËLLE indique que le multi-accueil qui sera créé au 38, rue Nicolo pourra accueillir 64 enfants simultanément. Son ouverture est prévue fin 2018. Mme BOËLLE rappelle que la fondation œuvre de la croix Saint-Simon souhaitait ouvrir un local depuis plus d'un an dans le 16^e arrondissement.

Mme BOËLLE indique que cette subvention d'investissement de 1.280.000 euros qu'il est proposé d'attribuer pour la création du multi-accueil représente 55,13 % du coût global de l'opération. Le deuxième financeur est la Caisse des Allocations Familiales.

Mme BOËLLE demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DFPE 213 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 130** Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2018-2019.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR dit que le ressort des écoles publiques, à savoir la définition des périmètres scolaires, est un moment important qui a lieu tous les trois ans. Il y a de légères modifications d'année en année. Elle rappelle qu'il existe 30 écoles publiques dans le 16^e arrondissement. Sans aller dans le détail des noms des 150 rues modifiées, Mme BRASSEUR assure que ce travail a eu lieu très en amont, avec la consultation de tous les directeurs d'école, en relation avec l'Académie de Paris, et en particulier les inspecteurs, ainsi que de la Ville de Paris.

Mme BRASSEUR signale que tous les périmètres scolaires du 16^e arrondissement ont été revus en tenant compte de l'arrivée de près de 600 nouveaux logements dans le 16^e arrondissement entre 2014 et 2020. Certains secteurs ont dû être déchargés d'effectifs. L'arrivée de nouveaux logements les fragilisait. D'autres écoles, qui manquaient d'effectifs, vont désormais accueillir des enfants de rues supplémentaires. Certains parents ne sont pas forcément contents de ces changements. Néanmoins, les changements sont positifs d'après Mme BRASSEUR.

C'est pourquoi Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

M. WEILL sait que des parents s'inquiétaient de la réalisation du projet rue Erlanger où une école plus grande, une crèche et des logements sociaux sont construits. Pendant la période de travaux, une école provisoire est installée dans l'école Murat. Des parents craignent que trop d'enfants soient accueillis dans les installations actuelles de l'école Murat. Ce n'est pas le cas, car des bâtiments provisoires, avec une entrée séparée qui se fait sur le quai Saint-Exupéry, ont été installés.

Concernant l'école Murat, M. WEILL a également entendu dire que la Mairie de Paris avait l'intention de construire, suite à ces travaux, de nouveaux bâtiments. M. WEILL s'est renseigné sur ce sujet et affirme qu'aucun projet de construction n'est prévu sur l'école Murat ; aucune demande d'extension ou de projet de construction n'a été formulée dans le permis. Les rumeurs sont donc fausses.

Mme BRASSEUR est plus sceptique que M. WEILL, dans la mesure où le terrain qui fait l'angle du quai Saint-Exupéry et du boulevard Murat et qui jouxte le terrain de pelote basque est un vaste terrain sur lequel se trouvent des préfabriqués de rez-de-chaussée très larges. Ils datent des années 1950 et sont vétustes. Ils sont à reconstruire. La construction d'une école neuve dans un quartier où la population du 16^e arrondissement a considérablement augmenté fera certainement l'objet d'une demande d'une future municipalité du 16^e arrondissement.

Le projet de délibération 2017 DASCO 130 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DASCO 133** Lycées municipaux – Dotations complémentaires de fonctionnement (212.452 euros), subventions d'équipement (130.972 euros) et subventions pour travaux (4.356 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

Mme BRASSEUR précise que les douze lycées municipaux de Paris le resteront seulement jusqu'en 2020. Le lycée René Cassin est le seul lycée municipal dans le 16^e arrondissement. Il a obtenu une

subvention de 10.000 euros pour l'installation de matériel informatique dans les salles de classe. Mme BRASSEUR se réjouit de cette subvention, même si les besoins ne sont pas totalement couverts. Mme BRASSEUR demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DASCO 133 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

➤ **2017 DJS 136** Aides Paris Jeunes Vacances – Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2018.
Mme Hélène DORVALD rapporteur.

Mme DORVALD dit que le dispositif « Aides Paris Jeunes Vacances » a été mis en œuvre par la Mairie de Paris en 2003 et s'est largement renforcé en 2012. Il vise à aider de manière prioritaire les jeunes qui sont dans une situation de grande précarité. Les jeunes peuvent bénéficier d'un ou de deux chèques vacances d'une valeur unitaire de 100 euros. Sont privilégiés les jeunes qui bénéficient de la CMU ou qui sont au RSA par exemple.

La somme accordée par la Ville de Paris cette année s'élève à 150.000 euros, comme l'année précédente. Une enveloppe est distribuée à chaque arrondissement en fonction du nombre d'habitants.

Pour le 16^e arrondissement, une somme de 7.500 euros est accordée. En 2016, 900 euros ont été attribués pour 7 dossiers. Pour la session d'été 2017, 1.400 euros ont été attribués pour 11 dossiers. En raison de sa grande complexité, ce dispositif n'atteint pas les résultats escomptés dans le 16^e arrondissement, bien qu'il soit relayé à la Maison des associations, sur les réseaux sociaux et sur un site Internet.

Mme DORVALD demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DJS 136 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

➤ **2017 DJS 251** Subvention d'équipement de 1.250.000 euros à la Société d'Exploitation Sport et Événements (SESE) exploitant du stade du Parc des Princes (16^e).
Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY indique que ce projet de délibération s'explique par l'organisation de l'Euro 2016, pendant lequel la Société d'Exploitation Sport et Événements a fait des travaux importants dans le Parc des Princes qui ont valorisé cet ensemble. Ces travaux n'étaient pas des travaux nécessaires, mais des travaux liés aux exigences des organisateurs de l'événement. Ces travaux ont été faits de bonne volonté. Au regard de leur ampleur, la société a sollicité la Ville de Paris pour qu'elle en finance une partie, de manière exceptionnelle. La Ville de Paris a en particulier souhaité apporter son soutien à des travaux d'accessibilité.

Le projet de délibération 2017 DJS 251 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DLH 270** Conclusion d'un avenant n°1 au traité de concession d'aménagement passé le 13 décembre 2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SAUVAGE rappelle qu'à l'origine, la Ville de Paris a décidé de s'attaquer à des immeubles et à des quartiers « insalubres » sous l'initiative de M. Jean TIBERI. Cette initiative a été reprise par M. Bertrand DELANOË, qui avait confié cette mission à la Siemp. En liaison avec la Ville de Paris, la Siemp a envisagé d'élargir ses missions en banlieue. Avec les effectifs de la Siemp, la société SOREQA a été créée. Sa vocation était d'intervenir au niveau des quartiers anciens et d'immeubles à Paris et hors de Paris.

En novembre 2016, la Ville de Paris a décidé de créer une opération d'aménagement pour traiter l'insalubrité non plus au niveau des immeubles mais au niveau du lot de copropriété. Cette opération vise notamment les anciennes chambres de service qui seront regroupées pour créer de nouveaux logements sociaux. La réalisation de cette opération a été confiée à la SOREQA par un traité de concession signé en décembre 2016.

La délibération vise à inclure dans le périmètre de l'opération divers lots de copropriété de l'immeuble situé 2, rue Chanez. Un logement regroupant quatre lots, dont une chambre frappée d'un arrêté avec une interdiction d'habiter avec le relogement par la SOREQA de deux habitants, est créé. Il est également demandé d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé sur ces lots, de déléguer ce droit à la SOREQA et d'annuler par voie de conséquence la délégation à la Mairie de Paris.

M. SAUVAGE demande d'émettre un avis favorable et souligne que la seule réserve qui pourrait être émise concerne la gestion des lots ainsi créés, et l'extrême lourdeur de cette tâche du fait de leur situation diffuse. Comme Paris-Habitat ou Elogie-Siemp ne sont pas des organisations adaptées pour gérer ce type de lots dans le secteur diffus, M. SAUVAGE estime qu'il serait plus rationnel de vendre ces logements, y compris éventuellement par une opération d'accession sociale à la propriété, et de dégager des fonds, soit pour créer des logements, soit pour réhabiliter ceux qui existent et dont certains ne sont pas en bon état.

M. LAURET remarque que cette opération est intéressante dans la mesure où elle permet de traiter quelques lots aux derniers étages et non pas des immeubles entiers. Dans le 16^e arrondissement, des chambres de bonne de moins de 10 m² sont encore louées à des prix très élevés. Il est donc positif qu'Elogie-Siemp puisse intervenir pour régler ces problèmes, racheter ces chambres et en faire des appartements plus grands et plus dignes.

M. LAURET dit que M. SAUVAGE et la Mairie du 16^e arrondissement peuvent alerter la SOREQA s'ils ont connaissance de telles situations. M. LAURET pense que même si cette procédure est compliquée sur le plan juridique, elle permet de faire avancer la dignité des habitations aux derniers étages dans le 16^e arrondissement.

M. SAUVAGE précise qu'il a uniquement émis une réserve sur la gestion. Selon lui, une revente permettrait de financer d'autres logements sociaux.

Le projet de délibération 2017 DLH 270 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **162017121** Adoption du Budget Primitif 2018.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY explique que les élus doivent se prononcer sur les montants des dotations qui constituent l'état spécial que le Conseil de Paris envisage d'attribuer à la Mairie du 16^e arrondissement. Mme BROS-KHOURY rappelle que trois dotations composent l'état spécial :

- La dotation d'animation locale ;
- La dotation de gestion locale ;
- La dotation d'investissement.

Ces montants s'élèvent à 5.905.093 euros pour le 16^e arrondissement en 2018, ce qui représente une augmentation globale de 1,25 % par rapport à l'année 2017. L'augmentation est quasiment en ligne avec l'inflation ; le budget est relativement stable.

La dotation d'investissement, destinée à financer les dépenses en matière de voirie dans les équipements de proximité gérés par le Conseil d'arrondissement et les dépenses d'investissement des Conseils de quartiers, reste fixée à 395.745 euros.

Le montant de la dotation d'animation locale a significativement augmenté (+21.308 euros). Cette augmentation est essentiellement consacrée aux travaux urgents dans les équipements de proximité, ce qui prouve que des travaux d'urgence sont de plus en plus payés via cette dotation.

La dotation d'animation locale n'augmente pas.

Le budget a tendance à rester très stable sur certains postes, notamment sur le fonctionnement des crèches, malgré la présence de plus en plus grande d'enfants en bas âge dans le 16^e arrondissement.

Le budget qui est proposé s'élève à 5.509.348 euros.

Mme BROS-KHOURY propose d'émettre un avis favorable.

M. LAURET profite de cette délibération sur le Budget Primitif pour poser une question relative à un article polémique, publié durant l'été 2017, sur la réalisation de travaux dans la Mairie du 16^e arrondissement, notamment la création potentielle d'une salle à manger et d'une cave à vin. M. LAURET souhaiterait avoir des précisions sur ces investissements.

Mme GIAZZI lui répond que la Mairie du 16^e arrondissement réaménage une salle de réunion. Actuellement, la réunion des Adjointes se tient dans le bureau de M. Fabien SANQUER, le Directeur de Cabinet. Pour éviter cette situation invasive, une salle est réaménagée pour en faire une salle de réunion, dans laquelle il sera parfois possible de déjeuner avec des plateaux-repas. Mme GIAZZI précise qu'évidemment aucune cave à vin n'est prévue.

Le Budget Primitif 2018 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DFA 86** Signature d'une concession de services provisoire relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY présente les projets de délibération 2017 DFA 86 et 2017 DU 244 simultanément.

Elle déclare que la Ville de Paris a souhaité anticiper l'arrivée à échéance de la concession Vélib' et a donc dissocié deux concessions :

- La concession des Vélib' ;
- La concession de services relative à l'exploitation de ses mobiliers urbains, qui étaient exploités par Jean-Claude Decaux.

Mme BROS-KHOURY rappelle que la Ville de Paris a passé un marché pour l'exploitation de ses mobiliers urbains, qui a été attribué à la Somupi – filiale de Jean-Claude Decaux – à partir de la fin de l'année 2017. Cependant, d'autres participants à l'appel d'offres ont attaqué cette concession de services au motif qu'elle méconnaît en particulier le règlement local de publicité que la Mairie de Paris avait elle-même adopté. Le tribunal administratif, puis le Conseil d'État en septembre 2017 ont donné raison aux plaignants en précisant que le règlement local de publicité interdit notamment les panneaux et la publicité numériques. En prévoyant 15 % d'affichage numérique dans cette concession de services, la Mairie de Paris a méconnu ses propres règles.

Comme un vide juridique apparaît sur cette concession de services, la Mairie de Paris demande de signer une concession de services pour deux ans, sans mise en concurrence préalable. Elle vise à attribuer de nouveau à la Somupi ce marché de services, dans l'attente de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'appel d'offres.

S'avisant que son règlement local de publicité était inadapté à ce qu'elle souhaitait faire, notamment dans le premier cas, la Mairie de Paris soumet la modification du règlement local de publicité en prévoyant notamment de rajouter la possibilité de publicité sur des panneaux numériques, et non pas uniquement par illumination avec rétroprojection. Elle profite également de cette situation pour réviser le règlement local de publicité en vue de traiter les affichages sur les monuments historiques qui servent à financer leur rénovation. La Mairie de Paris pose également d'autres questions. Elle souhaite enfin utiliser la compétence de la Ville de Paris. Auparavant, le Préfet de Police était chargé des questions de règlement local de publicité.

Mme BROS-KHOURY regrette l'amateurisme juridique de la Mairie de Paris sur ce sujet, qui l'oblige à rectifier *a posteriori* les problèmes créés.

En ce qui concerne le règlement local de publicité, Mme BROS-KHOURY indique qu'une concertation doit être menée.

Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable sur les deux projets de délibération.

Le projet de délibération 2017 DFA 86 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DU 244** Règlement local de la publicité – Objectifs et Modalités de la concertation.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Le projet de délibération 2017 DU 244 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DPA 53** « Paris fait Paris » – Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015 et 2016, portant sur les opérations d'équipements publics.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY précise que cette délibération est une communication sans vote. Parmi les équipements publics, le 16^e arrondissement est notamment concerné par la rénovation du Musée d'Art Moderne.

- **2017 DU 148** Appel à projets « Réinventer la Seine » – Site Parking Pont de Grenelle (16^e) – Protocole foncier avec l'État.

Mme Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

Mme BROS-KHOURY déclare que la Ville de Paris et l'État sont propriétaires, chacun pour partie, d'un terrain qui se situe devant la Maison de la Radio. Il y a un parking de deux étages sur la parcelle. Auparavant, il y avait également une pompe à essence sur les deux niveaux.

Mme BROS-KHOURY dit que l'objectif de la Ville de Paris est d'utiliser cette parcelle, dite « Site Parking Pont de Grenelle », dans le cadre de l'appel à projets « Réinventer la Seine ». Mme BROS-KHOURY dit que la Ville de Paris et l'État se sont récemment aperçus que le cadastre était relativement complexe du fait d'erreurs cadastrales : la Ville de Paris est mentionnée comme propriétaire de l'ensemble de la parcelle, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs, des redevances excessives sur les parkings sont perçues par la Ville de Paris – qui ne les a pas reversées à l'État, pourtant copropriétaire d'une partie de la parcelle. Enfin, pour que l'appel à projets puisse être mis en œuvre, les relations juridiques et financières doivent être clarifiées entre l'État et la Ville de Paris. La règle de partage des redevances et de ces deux parcelles est une règle 60-40 où la Ville de Paris a 60 % et l'État, 40 %.

Le projet de délibération propose d'opérer cette régularisation administrative et cadastrale du site, ainsi que de permettre la cession des emprises dans le respect du calendrier de l'appel à projets.

Le calendrier de l'appel à projets comprend des échéances assez proches. Le Conseil de Paris devrait être amené à se prononcer sur celui-ci au premier trimestre 2018, avec un lauréat qui est quasiment identifié, mais avec un projet qui a fait l'objet de très peu de concertation avec la Mairie du 16^e arrondissement. Cette dernière dispose de très peu d'éléments sur ce projet et nourrit des inquiétudes quant à l'utilisation qui serait faite de cette parcelle. Le projet semble problématique et relativement peu consensuel.

Le présent projet de délibération traite d'un problème technique qui mérite d'être réglé. Il y aura des protocoles de cession avec le lauréat. Les recettes de la cession devront être réparties, suivant la règle 60-40, entre la Ville de Paris et l'État. Les relations financières entre la Ville de Paris et l'État devront également être réglées.

Malgré cette réserve sur le projet et la faible information reçue sur ce dernier, Mme BROS-KHOURY demande d'émettre un avis favorable sur la régularisation financière et juridique entre l'État et la Ville de Paris.

M. WEILL remarque que ce projet est très beau. Il dit que plusieurs élus ont participé aux commissions. Il pense que le projet qui sera probablement retenu est utile, car il vise à installer une station-service qui permettra d'avoir des recharges rapides pour les véhicules électriques et des recharges pour les véhicules qui roulent à l'hydrogène, en plus d'un centre de transport qui assurera

une logistique douce en amenant par le fleuve un certain nombre de livraisons. Il sera en outre un centre d'information sur les énergies propres. Selon M. WEILL, ce projet est valorisant pour le 16^e arrondissement.

Mme GIAZZI attend toujours la venue des responsables du projet, malgré ses demandes réitérées. Mme GIAZZI est inquiète, d'autant plus que les rumeurs sur ce projet sont terrifiantes. Le changement sur les derniers kilomètres, pour l'arrivée par le fleuve, risque d'être problématique pour tous les cyclistes qui y sont. La question logistique se pose pour les camions qui devront rejoindre Paris à partir des péniches.

M. GOASGUEN demande de faire très attention à ce vote. La procédure doit avancer, mais M. GOASGUEN observe, dans l'état actuel du projet, plus d'inconvénients que d'éléments positifs. Le projet est commandé par la modification de la voie Pompidou. Il va poser des problèmes techniques importants. M. GOASGUEN n'est pas sûr que toute la complexité du système ait été étudiée. Il insiste sur la nécessité d'une large concertation auprès des habitants, qui en seront les premières victimes, ainsi que, si possible, du Conseil d'arrondissement, car de nombreuses personnes sont inquiètes.

M. WEILL rétorque que sur un emplacement aussi magnifique, il n'est pas digne d'avoir une station-service et un parking, comme ce fut le cas pendant des années.

M. GOASGUEN rappelle qu'il avait été proposé d'installer le centre d'hébergement sur cet emplacement.

M. LAURET dit qu'il a participé, avec Mme BOILLOT et Mme JEGO, au jury et qu'ils ont pu voir les différentes propositions. Un accord semblait exister sur le projet retenu. Il avait des inconvénients, mais M. LAURET pense que ce projet était le meilleur. Il indique qu'un autre projet envisageait la création d'une institution culturelle. Même s'il était favorablement reçu par les élus, il était un peu flou et avait l'inconvénient majeur de projeter un immeuble de 7 ou 8 étages au coin du pont de Grenelle.

M. LAURET souligne qu'en plus de la logistique d'approvisionnement de Paris et de la station-service pour les véhicules propres, un immeuble de 2 ou 3 étages doit être créé. Ce dernier va accueillir diverses activités, dont une école. L'Université Dauphine semble également intéressée pour participer à ce projet, ce qui peut être très positif pour valoriser le 16^e arrondissement et cette université. Les formations en lien avec le journalisme et la communication pourront bénéficier de la proximité de la Maison de la Radio.

M. LAURET invite à ne pas avoir un avis tranché trop tôt, même s'il reconnaît que se pose la question de la décharge des péniches, sous la route.

Mme BOILLOT signale que lors de ce jury, un des points soulevés a été que les entrées et les sorties de la station-service, sur voie basse pour les véhicules lourds et sur voie haute pour les véhicules légers, ont été fortement sous-dimensionnées. Un problème d'espace public va se poser. Sur la voie haute, pour les véhicules légers, l'entrée de la station-service était partagée avec les piétons sous un

porche. Le conglomerat était incapable de donner des réponses concrètes sur la gestion des flux de cyclistes, de voitures et de piétons. Mme BOILLOT invite donc à une grande vigilance.

Mme BROS-KHOURY estime que ce projet semble être un projet vitrine pour la Mairie de Paris au vu de toutes les informations partagées par les différents élus du Conseil d'arrondissement, et non pas un projet pour les habitants du 16^e arrondissement. Selon elle, la concertation avec les habitants qui vont subir l'impact de ces installations est impérative.

Mme BOILLOT ajoute que lors de la Commission, le jury a eu des échanges publics. Les trois élus du 16^e arrondissement présents ont souligné que ce projet ne leur convenait pas. M. Christophe NAJDOVSKI a répondu que ce projet n'avait pas vocation à convenir à l'arrondissement ou au quartier, car c'était un projet d'intérêt métropolitain.

Comme la station-service sera aussi bien dédiée à l'hydrogène qu'à l'électrique, plus de 50 points d'accroche sont prévus, ce qui est plus que sur l'A6. Des partenariats avec des flottes de taxis ont déjà été conclus, notamment avec les Taxis Bleus qui ont 200 à 300 taxis à hydrogène et qui souhaitent développer leur flotte. Cette station-service sera une des rares stations à multi-énergies dans l'Ouest parisien, ce qui risque d'entraîner un flot de véhicules lourds et légers impressionnant.

M. FREREJEAN-TAITTINGER demande ce que vont devenir les 200 résidents du parking actuel.

Le projet de délibération 2017 DU 148 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 617** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Marie-Gabrielle Planeix et Suzanne Maron au lycée Jean de La Fontaine 1 place de la porte Molitor à Paris 16^e.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

M. MARTIN indique que la Ville de Paris souhaite rendre hommage à deux enseignantes du lycée Jean de La Fontaine : Marie-Gabrielle Plainex et Suzanne Maron.

M. MARTIN dit que Marie-Gabrielle Planeix est née en 1890 dans le Puy-de-Dôme. Elle n'appartenait pas à un réseau de résistance, mais aidait les résistants en communiquant des informations. Elle fut arrêtée le 4 août 1944 sur dénonciation et internée dans la prison d'Issoire. Elle fut fusillée le 11 août 1944 à côté de la ville d'Issoire, à Parentignat. Le titre d'internée résistante lui a été attribué le 14 août 1970.

Suzanne Maron est née en 1914 dans l'Ain. Professeur agrégé de lettres, elle est nommée au lycée Jean de La Fontaine à Paris en 1942. Elle appartenait aux Forces Françaises Combattantes du réseau François Shelburn. Ce réseau était un réseau chargé de l'exfiltration des aviateurs et des résistants vers la Grande-Bretagne. Elle fut arrêtée par la Gestapo avec sa mère le 17 février 1944 au 121, avenue Mozart, pour avoir hébergé des aviateurs. Elle fut incarcérée à la prison de Fresnes, puis déportée le 7 août 1944 en Allemagne. Elle fut rapatriée le 26 mai 1945. Le titre de déportée résistante lui a été attribué le 8 octobre 1954.

Il est proposé de rendre hommage à ces deux professeures en faisant apposer une plaque commémorative au lycée Jean de La Fontaine, dont le texte est le suivant :

« En mémoire des enseignantes du lycée Jean de La Fontaine
Marie-Gabrielle Planeix
Arrêtée par la milice le 4 août 1944
Suzanne Maron
Arrêtée par la Gestapo le 17 février 1944
Emprisonnée à Fresnes et déportée le 7 août 1944 à Gmünd
Victimes de l'oppression, leur courage s'est affirmé dans leurs actes de résistance. »
M. MARTIN demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DAC 617 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

- **2017 DAC 345** Approbation de conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des Centres Paris Anim'.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

M. CAPLIEZ souligne que ce projet de délibération concerne, pour le 16^e arrondissement, le centre d'animation le Point du jour.

Le partenariat permet :

- De créer des temps partagés entre élèves (auditions, répétitions) et de donner ensemble des concerts (récitals en public) ;
- De mettre en commun des ateliers thématiques (clubs de jazz, musiques actuelles) ;
- De développer et d'enrichir la pratique de la musique d'ensemble, la pratique instrumentale collective, les orchestres, les harmonies ;
- De créer des projets pluridisciplinaires mêlant musique et théâtre.

M. CAPLIEZ demande d'émettre un avis favorable.

Le projet de délibération 2017 DAC 345 mis aux voix par Mme GIAZZI est adopté à l'unanimité.

Mme GIAZZI signale que les projets de délibération suivants sont communiqués à titre d'information.

Projets de délibération soumis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2017 DASCO 56-G** Divers collèges – Dotations (703.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASCO 60-G** Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (93.037 euros), subventions d'équipement et d'investissement (583.153 euros), et subventions pour travaux (56.140 euros).

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2017 DASES 149-G** Subventions (774.606 euros) et conventions avec 14 associations pour le déploiement des dispositifs de remobilisation sociale en vue d'une insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- **2017 DASES 403-G** PPIE. Appel à projet « Dynamiques professionnelles » – 70.959, 62 euros.

M. Thierry MARTIN rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GIAZZI lève la séance du Conseil à 19 h 30.